

Entreprise virtuelle pour formations et emplois bien réels

Depuis le 10 avril, la première entreprise d'entraînement pédagogique de Flandre intérieure a ouvert ses portes rue Waroïn. Portée par l'organisme de formation Arpège, Rapid'services propose à dix-neuf « salariés-stagiaires » de se former par le biais d'une société fictive de services à la personne. En complément d'une formation en alternance dans une vraie entreprise extérieure.

PAR PERRINE DIÉVAL
hazebrouck@lavoixdunord.fr

Entreprise d'entraînement pédagogique : au premier abord, l'expression pourrait faire penser aux nombreux sigles et autres idiomes administratifs dont le secteur social français s'est fait une spécialité.

Eh bien non. Cette fois, l'expérience mérite effectivement son nom. Simple parce qu'il s'agit bien pour les dix-neuf personnes figurant à l'organigramme de Rapid'services d'apprendre les métiers du tertiaire en conditions réelles, au sein d'une structure virtuelle.

C'est bien, vous allez me dire, mais concrètement ? Concrète-

ment, Rapid'services, dirigée par Mohamed Benhamdane, travaille avec un réseau mondial composé de quelque 3 000 entreprises d'entraînement pédagogique (dont une centaine en France). Elle leur propose des services à la personne, tel que ménage, repassage, jardinage, courses, soutien scolaire... Là n'est pas l'essentiel. L'important, c'est la gestion réelle de la société virtuelle Rapid'services, assurée actuellement par ces dix-neuf personnes.

« Au-delà de la formation offerte par Rapid'services, l'objectif est de retrouver un emploi »

Activité commerciale, administrative ou comptable : chacune des employées, recrutées via la mission locale ou l'ANPE, expérimente un métier du tertiaire à son rythme. « Une plaquette a été réalisée, explique Mohamed Benhamdane, par ailleurs animateur de la formation. Il s'agit d'envoyer des mails et des courriers pour faire connaître nos activités pour l'aspect commercial, mais

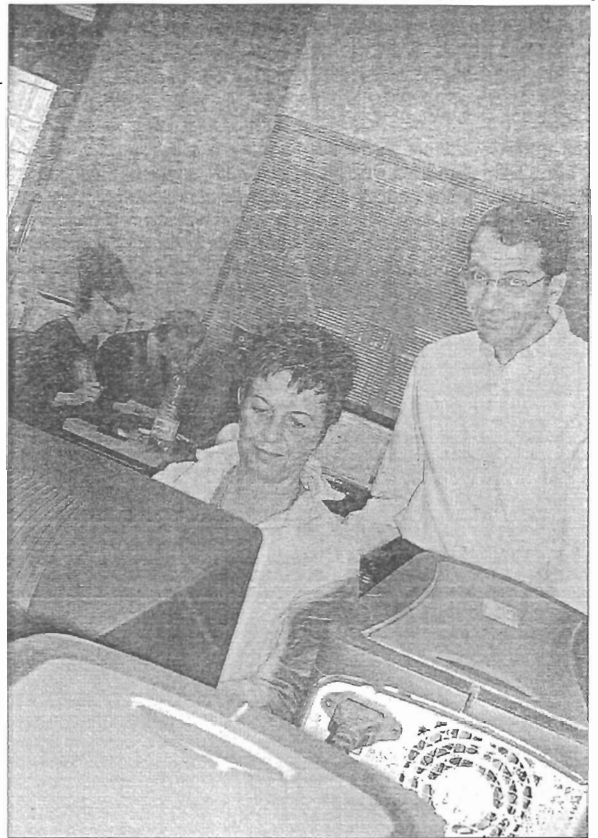
aussi de faire les fiches de paie ou de gérer le portefeuille de l'entreprise pour le service comptabilité. » Sans oublier le pôle administratif, qui permet à plusieurs « salariés stagiaires » d'appréhender par exemple la saisie ou l'envoi de courriers d'entreprise.

Alternance obligatoire

À côté de cette formation complétée par la présence d'intervenants extérieurs, chaque personne doit poursuivre un stage ou une formation en alternance dans une entreprise bien réelle cette fois. Histoire de mettre en application les notions acquises à Rapid'services.

« L'alternance, c'est une obligation posée par la Région, principal financeur, reprend Mohamed Benhamdane. C'est une brèche pour entrer dans une entreprise. Au-delà de la formation, l'objectif, pour ces personnes, reste de retrouver un emploi, que ce soit en CDD ou en CDI. »

Le taux de réussite observé par Mohamed Benhamdane lors de ses précédentes expériences (lire ci-dessous) est impressionnant : il s'élève à plus de 70 %. Le fait que la participation à l'entreprise d'entraide pédagogique est inscrite à la ligne expérience professionnelle du CV n'y est sans doute pas étranger. ■



Seuls outils indispensables au projet : les postes informatiques.

Johanne Lowe, comptabilité

Johanne Lowe, 44 ans, est responsable comptable et administrative au sein de Rapid'services.

■ Son parcours : dix-neuf ans chez Lionor en tant que secrétaire facturation. Elle y assurait aussi des fonctions d'accueil. Licenciée en 2004, elle a suivi une formation Word-Excel au GRETA puis a appris à rédiger son CV avec Arpège. Elle a recontacté Arpège pour intégrer Rapid'services. Elle avait rendez-vous hier avec une entreprise pour un stage en alternance susceptible de déboucher sur un emploi.



Johanne estime que l'obligation d'alternance est un plus.

■ Ses impressions : « C'est comme si on était intégré à une entreprise. Je n'ai pas travaillé depuis deux ans. j'ai repris confiance en moi. » ■

Gina Delplace, secrétariat

Gina Delplace, 43 ans, a souhaité se perfectionner en bureautique au sein de l'entreprise d'entraînement pédagogique.

■ Son parcours : Responsable de magasin à Armentières, Gina a été licenciée une première fois en 2001. Après une formation de secrétaire télévendeuse, elle a travaillé pendant deux ans et demi avant d'être licenciée de nouveau en décembre 2005.

■ Ses impressions : « Je ne savais faire que de la saisie informatique numérique et je n'étais pas épaulée là-dedans. Ici, j'ai appris



Son alternance devrait se concrétiser par un emploi.

Word et Excel, je me suis perfectionnée. Je travaille trois jours par semaine en entreprise, et les deux autres, à Rapid'services. C'est très complémentaire. » ■

REPÈRES

Le parcours de Mohamed Benhamdane

Avant d'arriver en Flandre, le directeur de Rapid'services avait créé trois entreprises d'entraînement pédagogique dans la région parisienne. Depuis fin 2003 et la loi de décentralisation qui a fait tomber dans l'escarcelle des Régions le volet formation, les subventions correspondantes ont été revues à la baisse. Douze entreprises ont dû alors fermer leurs portes en Ile-de-France. Licencié, en contact avec le réseau national de ces entreprises, il a été contacté pour venir piloter le projet porté par Arpège.

Soix du Nord du 17 Mai 2006